© communication FNIC

(0044)

BRANCHE Chimie

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023 !

Depuis plusieurs mois, les négociations au niveau de la branche sont au point mort. Comment avons-nous pu en arriver là ?

Tout d'abord, il faut se souvenir que ce sont les représentants patronaux qui ont fait le choix délibéré de bloquer toutes les négociations suite au désaccord sur les NAO 2022. En effet, France Chimie proposait une obole dans un contexte d'inflation galopante. Il faut également mesurer que nous n'avons jamais réussi à mettre en œuvre le moindre rapport de force au niveau des négociations de branche. **Or, nous le vivons quotidiennement dans nos entreprises : sans rapport de force, nous parvenons à peine à discuter de la virgule ou de la couleur du papier qui porte la signature des traîtres.**

En conséquence, depuis la radicalisation des représentants patronaux, chaque négociation débouche sur des reculs sociaux. Certes, la majorité de ces reculs n'est que très peu perceptible dans la plupart des grandes entreprises, puisque celles-ci bénéficient d'accords d'entreprises mieux disant, souvent arrachés par le rapport de force. **Pourtant, dans de nombreuses PME/TPE, ces reculs sont vécus de façon brutale par des travailleuses et des travailleurs pour lesquels notre convention collective est l'ultime garde-fou face aux appétits des patrons.**

Face à ce manque de prise en compte de cette dimension par les bases, **la FNIC-CGT n'a pas trouvé d'autre alternative que de refuser d'ouvrir la porte à de nouveaux reculs sociaux en convainquant les autres Organisations Syndicales de ne plus participer à la mascarade.** Cette intersyndicale bien fragile, a conduit à la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire (CMP) à la demande des organisations patronales. Mais ne nous y trompons pas, les représentants patronaux ont sollicité la mise en place de la CMP avec un seul but : régler le problème des rémunérations inférieures au SMIC par la remise en cause de la structure salariale, qui aura pour conséquence de précariser les travailleuses et les travailleurs. Qu'est-ce qu'une CMP ? Sur sollicitation, le ministère du travail délègue une personne qui va « arbitrer » les négociations ainsi que leur cadre. A ce stade, on ne peut pas parler de victoire, d'autant plus lorsque l'on connaît les ambitions d'un ministère particulièrement délétère à l'encontre des travailleuses et des travailleurs...

C'est donc sous tutelle du ministère du travail que les négociations reprennent. Dans un premier temps pour la mise en place d'un cadre de négociations et la détermination d'un « agenda », qui devraient être rapidement suivies par le rapport de branche, débouchant lui-même sur les négociations salariales de - *tenez-vous bien* - 2023 !

Ce redémarrage est malgré tout extrêmement compliqué car la chambre patronale poursuit le même but : déstructurer toujours plus notre convention collective, à commencer par la structure salariale !

« Camarades, vous l'aurez compris, nous n'arriverons pas à gagner sans la prise en compte réelle et sérieuse des bases CGT afin de mettre en place le rapport de force. »

SANS LUI, AUCUNE VICTOIRE NE SERA POSSIBLE !

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr** / Nos réf. : Collectif chimie/DT/Chrono 2023-0749